

L'UE, LA CATALOGNE ET LES SÉPARATISMES RÉGIONAUX

Yves Bertoncini | *Directeur de Notre Europe - Institut Jacques Delors*

Dans un entretien avec le quotidien espagnol *La Razon*, Yves Bertoncini, directeur de *Notre Europe - Institut Jacques Delors*, évoque le traitement par l'UE des séparatismes régionaux, citant notamment les exemples de la Catalogne, de l'Écosse et de la Flandre. Nous publions la version française de cet entretien.

1. Quelles seraient les conséquences de l'indépendance d'une région vis-à-vis d'un État membre ?

Les conséquences pour la région concernée, que ce soit la Catalogne, l'Écosse ou la Flandre, sont assez claires : elle se transformera en tout nouvel État, et donc sortira *de facto* et *de jure* de l'Union européenne.

Il est prévu dans le traité de Lisbonne que si un État déjà membre de l'UE veut la quitter, il peut le faire ; mais rien n'est prévu quant à la sortie d'une région. Ce qui existe est un discours assez clair des institutions européennes, selon lequel un État qui sort de l'UE devra demander ensuite son adhésion. Il n'y pas d'incertitude sur ce point.

2. Quelles seraient les conditions ?

Les conditions à respecter seraient justement assez importantes.

En premier lieu, une telle issue devrait être négociée avec l'État membre que la région va quitter. Si l'on prend le cas de l'Écosse et du Royaume-Uni, on peut dire que si le divorce ne se fait pas de manière contractuelle et amicale, au moment où l'Écosse va demander son adhésion à l'UE, elle ne pourrait pas compter sur l'accord de tous les États membres, et notamment du Royaume-Uni. Si l'indépendance est obtenue dans de mauvaises conditions, étant donné qu'il y a déjà beaucoup d'autres défis à affronter (sur les plans économique, juridique, etc.), on peut prévoir que la réaction va être négative. Le processus de séparation devrait donc intervenir de manière contractuelle, amicale et négociée. Sinon, il y aurait un blocage : nous pouvons déjà prendre l'exemple de l'adhésion de la Turquie, bloquée par la Grèce en raison du conflit relatif à Chypre.

Une seconde condition porte sur l'attitude qu'auront les autres pays qui pourraient être concernés par

une telle situation. Prenons l'exemple de la Belgique, confrontée à la poussée indépendantiste flamande : que dirait-elle comme État membre de l'UE si elle doit se prononcer sur la séparation de l'Écosse et sa demande d'adhésion ? Il existe là aussi d'autres exemples qui confirment ce problème : ainsi l'Espagne n'a-t-elle pas reconnu l'indépendance du Kosovo, et ce n'est d'ailleurs pas le seul pays de l'UE, Chypre et la Grèce ne l'ont pas fait n'ont plus. J'imagine que les autorités espagnoles ne voulaient pas créer un précédent et nourrir ainsi un effet « boule de neige ».

3. Quelle serait la position de l'UE au regard d'un référendum sur l'indépendance ?

L'UE est normalement assez neutre vis-à-vis des problèmes internes de ses États membres. Elle n'empêche pas le peuple catalan de souhaiter et d'obtenir son indépendance. Il n'y a juste pas d'incertitude quant aux conséquences d'une telle décision, c'est-à-dire sur le fait de sortir de l'UE.

L'article 4.2 du traité sur l'UE établit que « L'Union respecte l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale ». Cela veut dire que chaque pays s'organise comme il le souhaite : l'Espagne est régionalisée, l'Allemagne a un système fédéral, etc.

Mais il y a une autre phrase de cet article qui a été ajoutée à la demande de l'Espagne au moment de la rédaction du traité constitutionnel européen, et reprise par le traité de Lisbonne : « Elle respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale ». Cette phrase est un petit message favorable au maintien de l'intégrité de l'UE, d'un point de vue juridique.

4. Cela signifie-t-il que l'UE accepterait que l'Espagne envoie l'armée en cas de séparation unilatérale ?

Les traités sont conclus entre les États membres, et l'UE ne regarde pas à l'intérieur de ces États. Ensuite, il y a aussi une approche politique des choses et, quand il s'agit « d'envoyer l'armée », nous en revenons au point précédent : il est nettement préférable que les choses se fassent de manière contractuelle.

Ce qu'est en train de faire l'Écosse se déroule sur un mode contractuel, puisqu'il y a un référendum prévu en 2014, et que cela signifie par définition que les autorités centrales sont d'accord. Je suppose que Londres fera campagne pour le « non », mais nous sommes dans une situation dans laquelle on peut imaginer que la Royaume-Uni accepterait le résultat, et ne ferait pas ensuite obstacle à l'entrée de l'Écosse dans l'UE. Mais que feront Madrid ou Bruxelles face au cas écossais, sachant que son traitement pourrait avoir des incidences sur leurs propres situations ?

5. Ne serait-il pas préférable de travailler tous ensemble afin de sortir de la crise ?

Il est certain que nous sommes en présence d'une double dialectique.

Pour une part, dans le contexte de la mondialisation, nous savons que « l'union fait la force ». Pour cette raison, le constat pour les Européens aujourd'hui est que, si nous ne nous unissons pas davantage, nous serons moins écoutés sur la scène internationale face à des puissances comme la Chine, les USA, la Russie, etc., de sorte qu'il y a une grande incitation à s'unir.

Mais, dans le même temps, nous voyons s'amplifier des dynamiques séparatistes, ce qui est paradoxal. Normalement, si les choses étaient organisées sous une forme contractuelle, il pourrait y avoir des structures extrêmement fédéralisées, pour autant que l'on envisage qu'il y a des moyens d'accroître l'autonomie sans nécessité d'aller jusqu'à la séparation.

6. Est-ce que la multiplication interne des États membres pourrait créer des problèmes pour l'UE ?

L'UE comptera bientôt 28 États membres et, en 2020, elle pourrait avoir plus de 30 États membres. Sur ce registre, qu'il y ait 30, 32 ou 34 pays ne changera pas grand-chose à la situation, parce qu'il y a et qu'il y aura des projets d'intégration plus approfondis qui relèveront d'une intégration différenciée. Si cette « union dans la diversité » doit reposer sur davantage de différenciation, la finalité profonde de la construction européenne demeurera « l'union dans la mondialisation ». L'union fait la force et ceci devrait nourrir une dynamique de rapprochement, pas de division.

7. La France serait-elle en faveur de l'adhésion à l'UE d'une Catalogne indépendante ?

La France regardera, comme les autres États membres, ce que dit Madrid, car le partenaire de la France est l'Espagne, pas la Catalogne. Si le Président Rajoy est furieux, contrarié par un référendum considéré comme illégal, il m'étonnerait beaucoup que la France se range du côté de la Catalogne...

C'est pour cette raison que le cas de l'Écosse est très intéressant. Si l'Écosse arrive à l'indépendance et demande son adhésion, Londres pourrait dire « oui », mais il y aura des pressions de Madrid, de Bruxelles, etc., c'est-à-dire des capitales qui craignent la contagion. Le partenaire des États membres n'est pas Édimbourg : dans un tel contexte, ce serait un choix très difficile pour la France d'être en faveur d'Édimbourg.

8. Est-ce que les citoyens de Catalogne ont quelque chose à gagner au fait d'être hors de l'UE ?

Je ne connais pas suffisamment la situation pour me prononcer sur le fond, c'est vraiment à eux qu'il appartient d'en décider. Cela étant, sur le registre des inconvénients, il ne peut y avoir d'ambiguïté sur le fait qu'ils sortiraient de l'UE.

Directeur de la publication: Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • Notre Europe - Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Traduction de l'espagnol: Yves Bertoncini • © Notre Europe - Institut Jacques Delors



Programme
L'Europe pour les citoyens

